

ANNEXE

ANNEXES SANITAIRES

5.1



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal

en date du

approuvant le PLU de Dolus-le-Sec,

Le Maire

Monsieur Régis GIRARD

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	4
LA DÉFENSE INCENDIE	5
LA GESTION DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	10
LA GESTION DES EAUX USÉES.....	10
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	10
LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	12

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source des données : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013,
Communauté de Communes Loches Développement

Depuis le 1er janvier 2012, la compétence en eau potable a été transférée à la Communauté de Communes Loches Développement. Le service public d'eau potable est exploité en régie et il dessert 20198 habitants (12096 abonnés) pour 21 communes (au 31/12/2013), soit 1,67 habitants par abonné. En 2013, 301 abonnés étaient enregistrés sur la commune de Dolus-le-Sec.

La consommation moyenne par abonné (domestique + non domestique) est de 128 m³/abonné au 31/12/2013.

À l'échelle des 21 communes du Syndicat, l'eau provient de 10 captages d'eaux souterraines situés sur les communes de Reignac, Loches, Ferrière, Saint-Hippolyte, Verneuil, Perrusson et Saint Jean Saint Germain.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2012	Volume prélevé en 2013	Variation en %
Les pains bénits – Reignac F1	3 forages	120 m3/h	501 299	510 922	+ 1,9
Rue Quintefol - Loches	1 puits	50 m3/h	137 250	146 700	+ 0,6
Stade F 2 - Loches	1 forage	40 m3/h	110 109	120 105	+ 0,8
Rugby F3 - Loches	1 forage	40 m3/h	97 774	107 370	+ 0,9
La Rauderie – Ferrière	1 forage	25 m3/h	23 244	34 633	+ 32
St Hippolyte	1 forage	40 m3/h	74 502	47 504	- 36
La Recordelière - Verneuil	1 forage	40 m3/h	127 147	137 282	+ 7,4
Saint Senoch	1 forage	17 m3/h	17 675	33 532	+ 47
Les Lirats - Perrusson	1 forage	40 m3/h	190 419	166 100	- 12,8
Basse prône – St Jean St Germain	1 forage	40 m3/h	255 954	248 173	+ 0,3

4

L'alimentation en eau potable de Dolus le Sec provient essentiellement de 3 forages situés à Reignac, à la Prairie de la Motte, et protégés par arrêté de déclaration d'utilité publique du 14 mai 2003. Ces forages captent l'aquifère du Turonien à une profondeur variant de 20 à 78 mètres.

La Communauté de Communes Loches Développement possède 6 stations de traitement des eaux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Reignac sur Indre	Déferrisation + UV
Ferrière sur Beaulieu	Déferrisation + Chloration
Loches	Déferrisation + Chloration
Perrusson	Traitement des pesticides + désinfection par chlore gazeux
Forage Basse Prône	Désinfection par Chlore gazeux
Saint Senoch	Désinfection par Chlore gazeux
Saint Hippolyte	Désinfection par Chlore gazeux
Verneuil sur Indre	Désinfection par Chlore gazeux

Ressource	Volume produit 2012 en m3	Volume produit 2013 en m3	Variation en %
La Jacquelière - Reignac	488 338	494 367	+ 1,2
Rue Quintefol - Loches	622 503	553 880	- 11
La Rauderie – Ferrière	19 944	30 675	+ 35 %
St Hippolyte	74 502	47 504	- 36
La Recordelière - Verneuil	127 147	137 282	+ 7,4
Saint Senoch	17 675	33 532	+ 47
Les Lirats - Perrusson	184 462	158 986	- 16 %
Total (V1)	1 534 571	1 456 226	- 5 %

En 2013, 1 552 321 m³ ont été prélevés et 953 714 m³ ont été consommés. Aucun volume d'eau n'a été acheté à une autre structure ; au contraire, la Communauté de Communes Loches Développement a vendu 10 250 m³ à d'autres services (commune de Cormery, Syndicat de Ligueil, Syndicat Ferrière-Larçon/Betz le Château).

Le rendement du réseau était de 75,5 % en 2013 (-3.85 point par rapport à 2012). L'indice linéaire de perte du réseau reste très correct, puisqu'il s'établit en 2013 à 1.1 m³/km/jour.

Les eaux prélevées dans la vallée de l'Indre sont refoulées vers la station de production de la Jacquelière à Reignac, qui a une capacité nominale de 2 400 m³/j, soit 120 m³/h (calcul effectué pour un fonctionnement de 20 heures par jour). Les eaux brutes souterraines y font l'objet d'un traitement par déferrisation biologique, puis une stérilisation par ultraviolets, ainsi qu'une injection de chlore gazeux.

Une station de reprise est présente à Tressort sur la commune de Dolus-le-Sec. Elle présente un débit nominal de 20 m³/h

Le château d'eau de Dolus-le-Sec, réservoir sur tour d'une capacité de 400 m³, alimente en gravitaire le réseau d'eau potable de la commune, à l'exception du secteur de Trésor, Leugny et les Maisons Rouges qui sont alimentés par le réseau de Reignac-sur-Indre.

LA DÉFENSE INCENDIE

Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d'incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 m par les voies d'accès des constructions les plus éloignées avec un débit minimum de 60 m³/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l'habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 m pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

La défense incendie est sous la responsabilité de la commune, qui doit s'assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle. Elle est assurée sur la commune de Dolus-le-Sec par quatorze poteaux incendies, dont quatre situés dans le bourg, un à la Roche Mabileau et un à Tressort. Pour les localiser, il est conseillé de se référer au plan du réseau d'eau potable annexé au présent dossier de PLU.

Le rapport de relevé, réalisé par l'entreprise SAUR en 2010, montrent que la majorité des hydrants n'atteignent pas un débit de 60 m³/h sous un 1 bar de pression (10 hydrants sur 13). En outre, cinq hydrants présentent un diamètre inférieur à 100 mm. Sur les 4 hydrants présents dans le bourg, seul l'hydrant du lotissement de l'Épinay ne répond pas aux attentes.

Lors du contrôle des poteaux incendie en 2010, l'hydrant situé au carrefour de la route de la rue des Platanes, de la rue de la Fayette et de la rue de la Promenade a été oublié ; un contrôle réalisé en 2014 indique que le poteau incendie répond aux normes en vigueur soit 60 m³/h sous 1 bar de pression résiduelle.

Jusqu'en 2014, la défense incendie de Malicorne était assurée par un hydrant situé sur la commune limitrophe de Saint-Bauld. Afin d'améliorer la défense incendie du hameau, l'installation d'un poteau incendie a été installée en 2014.

Centre ANJOU MAINE TOURAINNE
SYNTHESE POTEAU D'INCENDIE



Centre d'exploitation de : zone Indre et Loire sud
 Adresse : ZAC de la Iliodière 37300 JOUE LES TOURS
 Téléphone : 02 47 25 36 31
 Télécopie : 02 47 25 36 46

Numéro	Adresse du point d'eau	Complement d'adresse	Ø Hydrant	Ø canalisation	Pression statique	Débit sous 1bar	Observations
1	Tressort		80 mm	100 mm	3,4	25	
2	Bord CD 95	entre la piece et la roche	80 mm	100 mm	4,8	30	Manque un bouchon diamètre 80 mm
3	La Roche	Intersection Départemental 95	100 mm	100 mm	4,5	50	
4	Mairie	Intersection D 95	100 mm	125 mm	4,3	60	
5	Ménesserie		100 mm	125 mm	4,6	60	
6	Les Basses Cours		80 mm	125 mm	4,4	50	Manque un bouchon diamètre 80 mm
7	La Gaucherie		100 mm	125 mm	3,4	50	
8	Bord CD 21	Intersection la trappaudrie	100 mm	125 mm	3,5	35	
10	La Gaillarderie	intersection giraudrière	80 mm	90 mm	3,9	20	manque un bouchon diamètre 80 mm
11	Belètré		80 mm	90 mm	3,4	15	manque un bouchon diamètre 80 mm
12	Picarderie		80 mm	90 mm	4	25	
13	Lotissement l'épinay	Face a la rue de la grosse pierre	100 mm	110 mm	4,5	45	

SYNTHESE DES RELEVES DES HYDRANTS EN 2010

CONTROLE BOUCHE INCENDIE

IDENTIFICATION DE LA BOUCHE INCENDIE

Code bouche Diamètre
 Marque

Adresse : rue de LA FAYETTE

Commune : DOLUS LE SEC

Complément d'adresse : carrefour des routes vers Tauxigny et vers le Temple

DEFINITION DU RESEAU

Diamètre de la canalisation Réseau gravitaire
 Nature de la canalisation Réseau surpressé
 Alimenté par le site

DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DE LA BOUCHE INCENDIE

Date du contrôle Débit sous 1 bar de pression
résiduelle
 Débit maximum Pression à débit Pression statique
maximum du réseau

DIAGNOSTIC MECANIQUE DE LA BOUCHE INCENDIE

Encodage Accessibilité Verrouillage
 Purge Manoeuvre Peinture
 Etat capot Bouchon Raccords

OBSERVATIONS EVENTUELLES

Les mesures se sont effectuées en configuration normales de distribution . Elles doivent être revues à la baisse en cas d'interventions de maintenance , de réparation ou de modification de réseau .

Le poteau d'incendie répond aux normes en vigueur soit 60 M3/H sous un bar de pression résiduelle .

RELEVÉ 2014 DE L'HYDRANT SITUÉ RUE DE LA FAYETTE

CONTRÔLE POTEAU D'INCENDIE

IDENTIFICATION DU POTEAU

Adresse : **Malicorne**

Complément d'adresse :

Code poteau

Diamètre

Marque

DÉFINITION DU RÉSEAU

Alimenté par le site

Diamètre de la canalisation

Nature de la canalisation

DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU POTEAU

Date du contrôle

Débit sous 1 bar

Pression statique
du réseau

DIAGNOSTIC MÉCANIQUE DU POTEAU

CAPOT	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>	SANS	<input type="checkbox"/>
PEINTURE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REFAIRE	<input type="checkbox"/>		
VOLANT / CARRE DE MANŒUVRE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>		
BOUCHONS - CHAINETTES	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>		
ENSEMBLE CLAPET	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>		
PRESSE-ETOUPE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>		
VIDANGE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUVAIS	<input type="checkbox"/>		
BOUCHE A CLE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A METTRE EN ETAT	<input type="checkbox"/>	A RECHERCHER	<input type="checkbox"/>
RACCORD SYMETRIQUE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REMPLACER	<input type="checkbox"/>		
SOCLE	BON	<input checked="" type="checkbox"/>	A REFAIRE	<input type="checkbox"/>	INEXISTANT	<input type="checkbox"/>

OBSERVATIONS EVENTUELLES

Les mesures se sont effectuées en configuration normales de distribution . Elles doivent être revues à la baisse en cas d'interventions de maintenance , de réparation ou de modification de réseau .

RELEVÉ 2014 DE L'HYDRANT INSTALLÉ À MALICORNE

LA GESTION DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA GESTION DES EAUX USÉES

Sources des données :

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2013,
Communauté de Communes Loches Développement*

Portail d'information sur l'assainissement communal – dernière consultation le 28 octobre 2014

La gestion du service public d'assainissement est assurée par la Communauté de Communes Loches Développement. Ce service dessert 15318 habitants au 31/12/2013.

On dénombre à Dolus-le-Sec au 31/12/2013, 126 abonnés domestiques et aucun abonné non domestique.

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le bourg de Dolus-le-Sec est doté d'un réseau d'assainissement collectif (76 branchements pour environ 200 habitants raccordés), couvrant la rue principale (rue de la Fayette, rue Agnès de Sorel), la rue de la Grosse Pierre, la rue des Écoles, les constructions rue de l'Éolienne et la partie haute de la rue de la Promenade (nouveau lotissement inclus). Ce réseau est raccordé à une station d'épuration réalisée en 2014 pour remplacer les deux anciennes stations (65 Équivalent-Habitant (EH) et 100 EH), qui ne répondaient plus aux besoins.

La nouvelle station présente une capacité de 400 EH reposant sur un ouvrage de filtres plantés de roseaux. Son installation est trop récente pour avoir des données sur son fonctionnement. Il est cependant à noter que le dimensionnement de la nouvelle station s'est basé sur les caractéristiques suivantes pour les effluents à traiter :

- Nombre d'Équivalents Habitants raccordés avec réseau de type séparatif : 400 EH
- Charge hydraulique totale : 60,0 m³/j
- Charge polluante journalière en DBO₅ (sur la base de 60 g/EH/jour) : 24,0 kg DBO₅/j
- Charge polluante journalière en DCO (sur la base de 120 g/EH/jour) : 48,0 kg DCO/j
- Charge polluante journalière en MES (sur la base de 90 g/EH/jour) : 36,0 kg MES/j
- Charge polluante journalière en NTK (sur la base de 15 g/EH/jour) : 6,0 kg NTK/j
- Charge polluante journalière en PT (sur la base de 4 g/EH/jour) : 1,6 kg PT/j

Il est à noter qu'en 2013, la station de 100EH du bourg présentait une charge maximale en entrée de 125 EH pour un débit entrant moyen de 18 m³/j, et que celle de 65 EH présentait une charge maximale en entrée de 54 EH pour un débit entrant moyen de 8 m³/j.

Belêtré est également couvert par un réseau d'assainissement collectif de proximité (11 foyers concernés en 2003), limité à ce seul écart et mis en service en 1998. Cette station d'épuration présente une capacité nominale de 20 EH, 1,2 kg/j de DBO₅ et un débit nominal de 3 m³/j. Elle repose sur un traitement biologique par filtre à sable. En 2012, la charge maximale en entrée était de 18 EH pour un débit entrant moyen de 3m³/j

Une partie du hameau de Malicorne est également couverte par un réseau d'assainissement collectif de proximité (5 foyers concernés en 2003), limité à ce seul écart et mis en service en 1999. Cette station d'épuration présente une capacité nominale de 40 EH, 2,4 kg/j de DBO₅ et un débit nominal de 6 m³/j. En 2013, elle présentait une charge entrante de 8 EH et un débit de 1 m³/j. Elle repose sur un traitement biologique par filtre à sable. Au 31/12/2013, la station respectait la réglementation (conforme en équipement et en performance).

Au total, 117 branchements sont raccordés à l'assainissement collectif.

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 31 décembre 2005, chaque commune doit avoir mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service doit remplir trois missions : le contrôle des installations neuves (conception, implantation et réalisation), le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations, ainsi que le contrôle de l'entretien. Au préalable, pour réaliser le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes, il est nécessaire d'effectuer un état des lieux des dispositifs d'assainissement autonome.

Ce diagnostic, réalisé par la SATESE 37 en 2005-2006, a recensé 162 installations d'assainissement autonome, qui représentent 64 % des habitations de la commune (121 installations concernées par le diagnostic, les 41 autres font l'objet d'un entretien assuré par le SIVOM).

Au total, 49 % des habitations de Dolus Le Sec possèdent un dispositif acceptable ne nécessitant donc pas d'intervention dans l'immédiat, mais 36% des installations nécessitaient une réhabilitation dans un avenir proche.

D'après l'étude du zonage d'assainissement, le collectif « de proximité » a été choisi pour le hameau du Clos Garnier et une extension du réseau collectif existant pour deux foyers du hameau de Malicorne. Effectivement, l'étude diagnostique confirme les conclusions du zonage en révélant une zone à forte concentration en pollution au hameau du Clos Garnier

L'ensemble de la commune est classée dans une zone vulnérable aux nitrates, la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif est donc importante.

LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Approuvé en 1994, le Schéma Directeur d'Assainissement de Dolus-le-Sec a fait l'objet d'une révision approuvée en février 2003.

Au niveau du bourg, le zonage d'assainissement distingue un secteur en assainissement collectif, qui épouse l'habitat déjà desservi, et un secteur en assainissement autonome correspondant à la partie à l'est de la rue Agnès Sorel. Cette distinction a été retenue en raison de la présence d'installations individuelles en bon état de fonctionnement, et de l'impossibilité d'un raccordement supplémentaire à la station d'épuration, à saturation en 2003. Le hameau de Belêtre est également maintenu en assainissement collectif.

Une extension du système d'assainissement existant au lieu-dit de Malicorne est envisagée pour deux autres foyers, pour lesquels la réhabilitation des installations individuelles est très contraignante. La capacité limitée du dispositif d'épuration existant, ainsi que la topographie irrégulière localement, empêchent d'envisager une extension de ce réseau à tout le hameau.

En raison des nombreuses contraintes de réhabilitation de l'assainissement autonome (espaces exigus, topographie défavorable, faible à moyenne aptitude des sols à l'assainissement), le schéma directeur prévoit la création d'un réseau d'assainissement collectif de proximité au lieu-dit « Le Clos Garnier ».

L'éloignement par rapport au bourg des écarts et hameaux proches du bourg (l'Epinay, le Prieuré, la Folie, la Gaillarderie) a conduit à leur non-raccordement au réseau d'assainissement collectif. Le reste du territoire (la Roche Mabilieu, Tressort, les Maisons Neuves...) sont également en assainissement autonome.

En parallèle à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ce zonage d'assainissement est en cours d'actualisation par le bureau d'études VEILLAUX.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune ne dispose pas encore d'un schéma directeur des eaux pluviales. Un réseau de fossé collecteur, couplé à des bassins de rétention, dans le bourg et dans l'espace rural, assure l'évacuation des eaux de pluie en direction du ruisseau de Montant.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Source des données : Rapport annuel 2012, Communauté de Communes Loches Développement

La collecte des déchets de la commune relève de la compétence de la Communauté de Communes Loches Développement pour 20 communes soit 22475 habitants en 2012, qui a pour prestataire de services la COVED.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte est sélective. Pour les ordures ménagères, la collecte est assurée une fois par semaine en porte à porte (ou par regroupement sur des sites davantage accessibles pour certains écarts isolés). Pour les déchets recyclables, le ramassage des emballages (sacs jaunes) a lieu en même temps que les ordures ménagères ; la collecte sélective du verre ainsi que du papier et des piles s'opère par apport volontaire sur un sel site, rue de l'Éolienne, à côté de la station d'épuration.

La communauté de Communes Loches Développement dispose de deux déchèteries. Les habitants de Dolus-le-Sec ont également accès à la déchetterie de Chanceaux-près-Loches, située lieu-dit « la Baillaudière », qui assure la collecte des encombrants, cartons, huiles, déchets toxiques, emballages et déchets verts, ainsi qu'à celle de Tauxigny au lieu-dit « le Bois Joly ». Un ramassage des encombrants reste organisé un fois l'an, notamment pour les personnes qui ne pourraient pas se rendre à la déchetterie. 45,62 tonnes d'encombrants ont été collectés en 2012 (-45,1 % par rapport à 2011). A la déchèterie de La Baillaudière sont également collectés les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (63,17 tonnes collectés en 2012 ; 2,8 kg/hab).

Avant tout réservée aux particuliers, la déchetterie est accessible aux artisans pour des dépôts limités. Pour des tonnages plus importants, ces derniers sont dirigés vers le centre de traitement situé à proximité.

En 2012, 5188 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées par la Communauté de Communes Loches Développement, ce qui représente une production de 231 kg/hab/an. Pour les emballages ménagers, 262 tonnes ont été collectées, soit 12 kg/hab en 2012.

En 2012, 515 tonnes de Journaux-Revues-Magazines ont été collectée soit une production de 30 kg/hab et 872 tonnes de verre soit 38,8 kg/hab.

➤ Tonnages collectés en déchèteries

	Carton	Végétaux	Bois	Ferraille	D3E	Textile	Pneus	Encombrant	Gravats	DDQD	Tonnage Total
La Baillaudière	60,02	968,06	284,83	128,30	63,17	3,47	-	713,36	644,51	30,37	2896,09
Le Bois Joly	14,50	228,34	72,00	40,64	-	1,66	-	140,50	178,90	6,28	682,82
Total 2012	74,52	1196,40	356,83	168,94	63,17	5,13	0	853,86	823,41	36,65	3578,91

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les Journaux-Revues-Magazines (JRM) : la Communauté de Communes Loches Développement valorise ce flux en les revendant à la papeterie UPM / CHAPELLE DARBLAY. Les déchets verts collectés en déchèterie font l'objet d'une valorisation en filière de compostage sur le site COVED à Chanceaux (plateforme de compostage). La ferraille collectée en déchèterie est reprise et valorisée par l'entreprise COVED

Pour les autres déchets, voir les tableaux page suivante.

Déchets traités	Traitement / Valorisation
Ordures Ménagères + refus de tri + encombrants + DNDAE	Enfouissement à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe II de la Baillaudière à Chanceaux (COVED)
Emballages Ménagers + JRM + Verre + Cartons des activités économiques	Centre de tri de la Baillaudière à Chanceaux (COVED)
Gravats (déchèterie)	Enfouissement à l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes de classe III de la Baillaudière à Chanceaux (COVED)
Végétaux (déchèterie)	Valorisation en filière spécialisée (COVED)
Bois (déchèterie)	Valorisation en filière spécialisée
Déchets toxiques (DDM : déchets dangereux des ménages, DDQD : déchets dangereux en quantité dispersée) (déchèterie)	Traitement des DDM en filières spécialisées : valorisation énergétique, recyclage ou stockage en ISDD I (PROTEC, COREPILE, MEDICAL SERVICES, Collector).
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (déchèterie)	Filière de valorisation Eco-Systèmes- TRI 37
Textile (déchèterie)	Filière de valorisation « Le Relais » - Emmaüs

Matériaux	Repreneur Désigné	Lieu de recyclage
Verre	St Gobain Emballages	Etablissement GUERIN (42)
Acier	COVED SA (78)	Aciéries françaises
Aluminium	COVED SA (78)	Affineries françaises
Briques alimentaires (ELA)	COVED SA (78)	Papèteries espagnoles/allemandes
Bouteilles plastiques (PEHD, PET clair et foncé)	COVED SA (78)	Usines de régénération françaises
Cartons (provenant de la collecte des activités économiques et des déchèteries)	COVED SA (78)	Papèteries françaises

13

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du département d'Indre-et-Loire a été approuvé le 13 décembre 2013. Ce plan oriente et coordonne l'action des collectivités publiques et des organismes privés chargés de la collecte et de la gestion des déchets non dangereux. Il fixe pour les différentes catégories de déchets les proportions qui devront être valorisées, recyclées, détruites ou stockées à l'horizon de 6 et 12 ans. Le PPGDND recense également les installations d'élimination et de traitement existantes ; il prévoit les installations nouvelles.

Le PPGDND prescrit un schéma multi-filières pour le traitement des déchets résiduels non dangereux produits sur son territoire, via de la valorisation organique, de la valorisation énergétique et de l'enfouissement avec valorisation énergétique du biogaz. Il préconise par ailleurs une technique de prétraitement permettant une valorisation énergétique de la matière organique pour toute nouvelle installation ou modification / modernisation d'installations actuelles.

Le PPGDND ne prescrit par ailleurs pas la création de nouvelles capacités d'enfouissement ou d'incinération sur son périmètre compte-tenu des besoins du territoire et de l'organisation retenue pour le traitement des déchets résiduels non dangereux produits sur son territoire.